

## Chapitre II

### RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

#### Séances plénières

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION DANS LEURS RÉGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS QUANT À LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 7 de l'ordre du jour)

15. Un certain nombre de représentants ont soumis des rapports concernant les progrès accomplis dans leurs pays respectifs quant à la normalisation des noms géographiques depuis la Conférence de 1967. Plusieurs délégations ont signalé que, depuis la Conférence de Genève, une autorité toponymique avait été instituée dans leur pays, ou était en voie de l'être. Dans de nombreux pays, des nomenclatures toponymiques avaient été publiées au cours des cinq dernières années ou étaient en préparation. D'autres délégations ont déclaré que la normalisation des noms géographiques était réglée dans leur pays par voie de décrets gouvernementaux. Il a été noté que de nombreux pays en voie de développement éprouvaient des difficultés considérables à financer leurs programmes de normalisation des noms géographiques, et qu'il leur serait indispensable de recevoir une assistance technique sous une forme ou sous une autre.

16. Au cours de la discussion générale, la possibilité de tenir des réunions régionales ou divisionnaires dans le cadre des divisions géographiques et linguistiques a été envisagée. Les participants ont insisté sur le fait que tout pays pouvait se faire représenter aux réunions d'autres divisions s'il le désirait. On a également indiqué qu'il était possible d'organiser des réunions à l'échelle des sous-divisions ou des sous-régions. Les divisions géographiques et linguistiques ont signalé que plusieurs réunions avaient été tenues dans le cadre des divisions comme dans celui des sous-divisions. Cela avait été le cas en particulier dans la Division des pays nordiques (Norden), le Groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise, la Division arabe et la Division d'Amérique latine; cette dernière avait tenu deux réunions en Amérique centrale. En outre, des réunions interrégionales avaient été organisées tous les deux ans entre la Division États-Unis d'Amérique-Canada et le Groupe du Royaume-Uni, ainsi que des conférences interdivisionnaires entre la Division URSS et celles de l'Europe orientale, centrale et du sud-est. Plusieurs autres divisions, en particulier celles du Groupe indien et celle des langues romanes (Amérique latine exceptée), comptaient établir une coopération plus étroite dans un proche avenir, grâce à des réunions spéciales. Il était prévu de tenir une première réunion

pour l'Amérique du Sud au Brésil, vers la fin de 1972, et d'organiser, par la suite, une réunion de tous les pays d'Amérique latine.

17. Le Président du Groupe d'experts pour les noms géographiques a insisté sur la nécessité de mettre au point un bon système de relations de travail entre les experts eux-mêmes, les autorités toponymiques des diverses divisions et les autres organisations s'occupant de la normalisation des noms géographiques. Il s'est félicité des travaux accomplis depuis la Conférence de 1967, et a reconnu que les pays en voie de développement avaient rencontré de nombreuses difficultés dans ce domaine.

18. Les observateurs de l'Organisation hydrographique internationale, de l'Association cartographique internationale et de l'Union géodésique et géophysique internationale ont présenté des rapports.

#### *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*

19. La Conférence a reconnu qu'il serait utile de convoquer une troisième conférence et a adopté une résolution à cet effet (résolution 1).

#### Rapport sur les travaux de la Commission I

NORMALISATION NATIONALE (point 9  
de l'ordre du jour)

#### *Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques*

20. Les communications présentées par l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Guatemala, la Hongrie, l'Inde, le Nigéria, la Norvège, l'Ouganda, la Roumanie, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont montré qu'un gros travail était fait dans ce domaine et que de grands progrès étaient accomplis dans les voies indiquées par la recommandation B, « Recherche de données sur les noms géographiques », de la résolution 4 de la Conférence de 1967<sup>2</sup>. On a souligné de nouveau que les recherches sur le terrain étaient d'une importance fondamentale pour l'ensemble du processus de normalisation. De larges possibilités de coopération à l'échelon régional s'offraient dans ce domaine également. Un document présenté par le Gouvernement guatémaltèque (E/CONF.61/L.17) expo-

<sup>2</sup> Voir *Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, vol. 1, *Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 11.

sait de façon très complète les méthodes employées en Amérique latine en général pour recueillir des données relatives aux noms géographiques. La recherche des formes dialectales des noms et la question de savoir dans quelle mesure on pouvait les concilier avec la langue officielle et les exprimer dans cette langue restait peut-être le problème le plus ardu. Il importait en particulier d'éliminer les formes enregistrées il y a longtemps par des enquêteurs qui, ne connaissant pas suffisamment les langues et dialectes locaux, les ont mal écrites ou mal comprises. Il a été fait mention à plusieurs reprises des conséquences toponymiques de la migration, de l'urbanisation, du dépeuplement des campagnes et de l'aménagement des territoires, ainsi que de l'avantage qu'il y aurait à s'employer à consigner des noms utilisés antérieurement avant qu'ils ne soient irrémédiablement perdus. La suite du débat a fait ressortir que, de l'avis général, les cartes devaient avant tout faire état de la situation toponymique existante, mais que, dans les zones dépeuplées, les noms préexistants étaient indispensables pour les besoins de la cartographie.

21. Le manque de personnel qualifié en toponymie et en linguistique pour les travaux toponymiques restait un problème sérieux. Les institutions universitaires pouvaient fournir dans ce domaine une assistance considérable aux services géographiques officiels, et le faisaient souvent, mais une initiative particulièrement encourageante de ces dernières années avait consisté à faire appel à des étudiants, à des élèves d'écoles secondaires et même aux jeunes recrues du contingent pour recueillir et/ou contrôler des noms sur le terrain. Pour autant que leurs travaux fussent effectués sous la surveillance effective de personnel compétent et fussent toujours vérifiés soigneusement, cette contribution renforcée par l'enthousiasme naturel des jeunes pouvait accélérer notablement les travaux d'importance considérable qui restaient à effectuer. Il a été estimé que le Groupe d'experts devrait envisager sérieusement cette possibilité. Deux projets de résolutions concernant l'amélioration des techniques de recherche sur le terrain et le recrutement d'un plus grand nombre d'opérateurs qualifiés pour le recueil de données sur le terrain ont été approuvés et présentés à la Conférence pour adoption.

#### *Traitement des noms géographiques dans les services compétents*

22. Le représentant du Guatemala, se fondant sur l'expérience de son pays en Amérique latine, a souligné que les autorités toponymiques nouvellement créées devaient accorder une attention particulière et soutenue aux principes énoncés dans la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 adoptée par la Conférence de 1967<sup>3</sup>.

#### *Traitement des noms dans les régions multilingues*

23. Le problème des langues minoritaires parlées dans un ou plusieurs pays a été examiné. En Espagne, les noms basques et catalans étaient traités non pas d'après leur forme orale, mais conformément aux systèmes uniformes de transcription de ces langues régionales; un

système uniforme de transcription du galicien était en voie de préparation. La forme espagnole du nom était également indiquée lorsqu'elle était différente. Quant à la Finlande, la Norvège et la Suède, ces pays espéraient collaborer au traitement des noms lapons.

24. La Commission a approuvé et présenté à la Conférence, pour adoption, un projet de résolution portant sur cette question et sur des problèmes analogues se posant dans d'autres régions du monde.

25. La Commission est convenue que les problèmes posés par la langue khmère hors du territoire de la République khmère devraient être renvoyés au Groupe d'experts, ainsi que d'autres problèmes liés à celui des «langues minoritaires».

#### *Nomenclatures nationales et autres publications similaires dans lesquelles les pays indiquent leurs noms normalisés*

26. La Commission a proposé de modifier le texte de la recommandation E. «Nomenclatures nationales», de la résolution 4 de la Conférence de 1967<sup>4</sup>, en insérant, à la cinquième ligne avant la fin, après «Association phonétique internationale», les mots «dans le cas des écritures non latines, et des graphies romanisées des noms établies conformément aux systèmes approuvés par les première et deuxième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques».

27. On est convenu qu'il était hautement souhaitable de diffuser promptement et largement les décisions relatives aux noms normalisés et la publication intitulée *Les principes de l'emploi des noms des unités géomorphologiques situées sur le territoire de la République socialiste tchécoslovaque dans les textes en langues étrangères* (Prague, 1972), distribuée aux participants à la deuxième Conférence, a été citée en exemple.

#### *Structure administrative des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques*

28. Lorsqu'elle a examiné la question de la décentralisation de la normalisation des noms géographiques à l'échelon national, la Commission a reconnu qu'il importait plus d'assurer l'harmonisation des autorités toponymiques avec la structure de l'administration nationale que de vouloir qu'elles se ressemblent toutes. Peut-être même valait-il mieux qu'elles soient différentes. Dans certains cas, une autorité toponymique nationale ne réglait pas complètement ni définitivement le problème et il était plus indiqué de prendre les décisions à l'échelon local, comme cela se faisait en Australie, en Autriche et au Canada.

#### *Attention spéciale à accorder aux problèmes signalés dans les documents présentés par les gouvernements*

29. Les nombreux problèmes soulevés dans les documents présentés à la Conférence par des gouvernements ont été traités au cours de l'examen de divers points précis de l'ordre du jour.

#### DECISIONS DE LA CONFÉRENCE

30. Sur la recommandation de la Commission I, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 13.

sujets suivants : formation technique de personnel (résolution 18), assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents (résolution 27), diffusion des décisions des organismes nationaux (résolution 32) et problème des langues minoritaires (résolution 36).

31. La Conférence a fait sienne la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 de la Conférence de 1967, et elle a modifié, dans le sens indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, la recommandation E, «Nomenclatures nationales», de la même résolution.

## Rapport sur les travaux de la Commission II

### TERMINOLOGIE DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 8 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un rapport du Groupe de travail des définitions (E/CONF.61/L.1/Rev.1) et de documents présentés par l'Espagne (E/CONF.61/L.8), le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.24) et la France (E/CONF.61/L.67 et Add.1). La Commission a estimé que le document E/CONF.61/L.1/Rev.1 fournissait un ensemble de définitions que l'on pourrait inclure dans le rapport final de la Conférence, et un certain nombre de changements et d'adjonctions ont été suggérés. Afin d'accélérer les travaux, il a été décidé que ces changements et adjonctions devaient être soumis par écrit au Président du Groupe de travail des définitions. Il a été suggéré que, comme la majeure partie du document E/CONF.61/L.1 existait déjà en français, en espagnol et en russe, le glossaire définitif de terminologie technique pourrait être établi dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Il a été également suggéré d'élargir la participation au Groupe de travail.

### TERMES GÉOGRAPHIQUES (point 10 de l'ordre du jour)

33. La Commission a examiné et discuté en détail la question des termes génériques et de leur inclusion ou omission dans les nomenclatures et les répertoires. L'opportunité d'inclure des termes génériques dans ces nomenclatures et répertoires a été mentionnée; par ailleurs, on a signalé certains cas où il semblait difficile de le faire. Les points *a*, *b*, *c* et *d* de la section B du document présenté par le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.26) ont été considérés comme des directives utiles pour la préparation de ces nomenclatures et de ces répertoires.

34. La Commission a proposé que les mots «et des noms géographiques» soient supprimés du libellé du point 10 *a* de l'ordre du jour.

35. La Commission a examiné la traduction des termes génériques et des termes descriptifs d'une langue dans l'autre dans les dictionnaires et dans les glossaires, l'établissement de dictionnaires multilingues de termes génériques et de termes descriptifs, la traduction des

éléments génériques des toponymes d'une langue dans l'autre, notamment dans le cas des détails côtiers et hydrographiques.

36. La question de la révision de la définition du terme «glossaire», telle qu'elle figure dans la recommandation D de la résolution 19 de la première Conférence<sup>5</sup> a été renvoyée au Groupe de travail des définitions du Groupe d'experts.

37. La Commission a examiné la question de l'utilisation des signes et des symboles, et le terme «choronyme» a été suggéré comme susceptible d'une application plus large que le mot «toponyme».

38. La Commission est convenue que la classification des entités géographiques n'offrait aucun intérêt pratique du point de vue de l'établissement des glossaires.

### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

39. Sur la recommandation de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions concernant la terminologie technique (résolution 14) et l'uniformité de la présentation des glossaires (résolution 16). Elle a également décidé de modifier le titre du point 10 *a* de son ordre du jour, en supprimant du libellé les mots «et des noms géographiques».

## Rapport sur les travaux de la Commission III

### SYSTÈMES D'ÉCRITURE (point 11 de l'ordre du jour)

40. La Commission a examiné la question de la transcription de noms esquimaux, dans le cadre du point 11 *b* de l'ordre du jour et en se référant au document présenté par le Canada (E/CONF.61/L.34). Elle a estimé qu'il était souhaitable d'unifier la transcription des noms esquimaux au Canada, au Groënland, en Union des Républiques socialistes soviétiques et aux États-Unis d'Amérique, et d'établir des consultations entre ces pays à cet effet. Il a été pris acte du fait que les mots esquimaux de Groënland avaient déjà été normalisés depuis quelques dizaines d'années.

41. Les participants ont considéré que la transcription phonétique, effectuée par des experts en linguistique, constituait une première étape très utile dans la formation des toponymes d'une langue non écrite, et aussi que ces noms, une fois transcrits de cette manière, tendaient à être normalisés dans les formes de la langue nationale du pays intéressé. Le représentant du Royaume-Uni a attiré l'attention sur les dangers qu'il pourrait y avoir à attacher une trop grande importance aux cartes en tant que documents linguistiques.

42. M.J. Breu (Autriche), président du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, a présenté le rapport de ce groupe (E/CONF.61/L.5 et Add.1-18).

43. Après un échange de vues approfondi, la Commission a approuvé les principes généraux suivants pour les méthodes de romanisation :

*a*) On devrait s'efforcer d'assurer autant que possible une réversibilité systématique;

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 16.